

Concours Inspecteur des affaires sanitaires et sociales

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/8/2008 11:36:27

Les activités du IASS sont multiples : - L'animation des dispositifs et la mise en œuvre des politiques impulsives au niveau national en partenariat avec les divers acteurs du secteur sanitaire et social. - Le pilotage de projets. - La régulation du système de santé par une démarche de planification et d'allocation de ressources aux établissements concernés. - La conduite d'inspections et de contrôles sur le terrain dans les institutions tant sanitaires que sociales afin de garantir la réalisation effective des politiques voulues ainsi que l'utilisation adéquate des fonds publics. - Le management d'équipes.

Les DDASS et DRASS ont quatre grands domaines d'intervention : La santé publique qui englobe :

I offre de soins : planification des établissements de santé, allocation des ressources, et contrôle de ces établissements. la politique régionale de santé : observation, recueil et analyse de données, programmes régionaux de santé, actions en faveur de publics spécifiques la santé et l'environnement : contrôle de la qualité des eaux, hygiène alimentaire, bruit, assainissement.

La cohésion sociale :

I insertion sociale, l'intégration et la lutte contre les exclusions : actions en faveur des jeunes, des familles, des plus démunis les politiques en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées ainsi que la planification et l'allocation de ressources aux structures concourant à leur mise en œuvre.

la protection sociale :

contrôle et évaluation des organismes de sécurité sociale contentieux de la sécurité sociale

la gestion des ressources et de l'information :

ressources humaines, budgétaires et logistiques l'information : systèmes d'information, statistiques, communication

Profil À Le IASS doit posséder un certain nombre de qualités et de capacités telles que : le sens du service public l'aptitude à animer des réunions le sens du travail en équipe l'aptitude à la concertation et à la négociation la rigueur méthodologique et organisationnelle la diplomatie

Il doit maîtriser des connaissances techniques : connaissances juridiques techniques comptables, budgétaires et de contrôle de gestion connaissance des politiques sanitaires et sociales et des différents partenaires concourrant à leur mise en œuvre techniques d'inspection, de contrôle et d'évaluation techniques de management connaissance du système et des enjeux européens systèmes d'information

Statut et carrière Les IASS sont recrutés sur le plan national par la voie d'un concours externe (de niveau licence) ou interne (fonctionnaires ou agents publics de l'Etat remplissant certaines conditions d'ancienneté et de niveau d'emploi) et sont nommés par arrêté du ministre chargé des affaires sociales. Les fonctionnaires de catégorie B peuvent également être nommés au choix après inscription sur une liste d'aptitude. Les IASS sont affectés dans les DDASS et DRASS, à l'issue de leur scolarité à l'EHESP, après une preuve de titularisation.

Ils peuvent également être affectés à l'administration centrale du ministère ainsi que dans les établissements publics placés sous tutelle de ce ministère.

La scolarité prévue par le nouveau statut dure 18 mois et est suivie d'une prise de fonction et de 6 mois de formation complémentaire à effectuer dans les 4 ans qui suivent la prise de fonctions.

Le passage au second grade de IASS est subordonné au suivi effectif de ces 6 mois complémentaires.

La Direction de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget gère la carrière des IASS. Le nouveau statut du corps de "d'inspection de l'action sanitaire et sociale" est paru début 2002.

Il comporte trois grades : inspecteur inspecteur principal inspecteur hors classe

L'avancement au grade d'inspecteur principal se fait par la voie d'un examen professionnel.

Les directeurs adjoints et directeurs, débouché naturel de la carrière du IASS, sont nommés, par arrêté du Ministre, sur des emplois fonctionnels.